

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023

En 2023, les tendances 2010-2020 se poursuivent en Nouvelle-Aquitaine

En 2023, la Nouvelle-Aquitaine compte 56 552 exploitations agricoles, soit environ 12 % de moins qu'en 2020, un rythme similaire de celui observé au niveau national.

La Surface Agricole Utile (SAU) régionale s'établit à 3,9 millions d'hectares et reste stable sur 3 ans. La surface moyenne par exploitation continue de progresser, passant de 60 ha en 2020 à 68 ha en 2023, confirmant l'agrandissement des fermes déjà observé lors du recensement agricole 2020. Elles s'appuient de plus en plus sur des travailleurs extérieurs au noyau familial et sur des prestataires de travaux externes. La part des élevages continue de reculer.

En Nouvelle-Aquitaine, en 2023, on dénombre 56 552 exploitations agricoles. Leur nombre a diminué de 12 % en 3 ans, proche de la tendance nationale. Ce rythme est plus soutenu que lors de la décennie 2010-2020 (*graphique 1*).

Cette forte diminution concerne avant tout les micro-exploitations, dont le nombre recule de près de 11 % par an entre 2020 et 2023, contre -3,8 % sur la décennie précédente. Ce recul accéléré est en

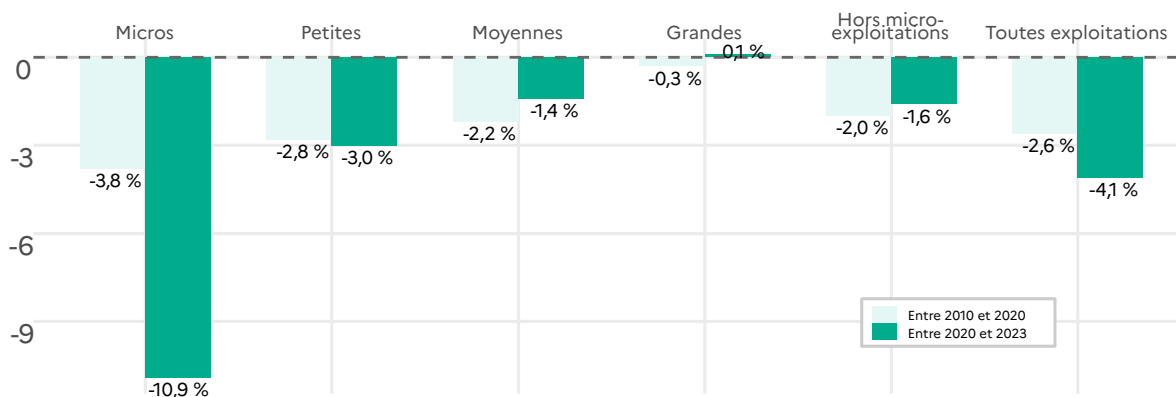
lien avec les changements introduits en 2023 dans les conditions d'attribution des aides de la politique agricole commune (PAC), désormais réservées aux agriculteurs actifs. Ces nouvelles règles ont vraisemblablement conduit à la cessation d'activité de nombreuses micro-exploitations, notamment celles détenues par des retraités de plus de 67 ans (*cf. encadré 1*).

Les petites exploitations quant à elles poursuivent leur repli

(-3,0 %/an). À l'inverse, les grandes exploitations stabilisent leurs effectifs (+0,1 %/an), ce qui traduit un mouvement d'agrandissement comparable à celui observé au niveau national.

La suite de l'analyse se concentre sur les exploitations agricoles petites moyennes et grandes, qui seront désignées par le terme « exploitations » qui désignera donc l'ensemble des exploitations hors micro-exploitations.

Graphique 1 – Évolution annuelle moyenne du nombre d'exploitations par taille économique



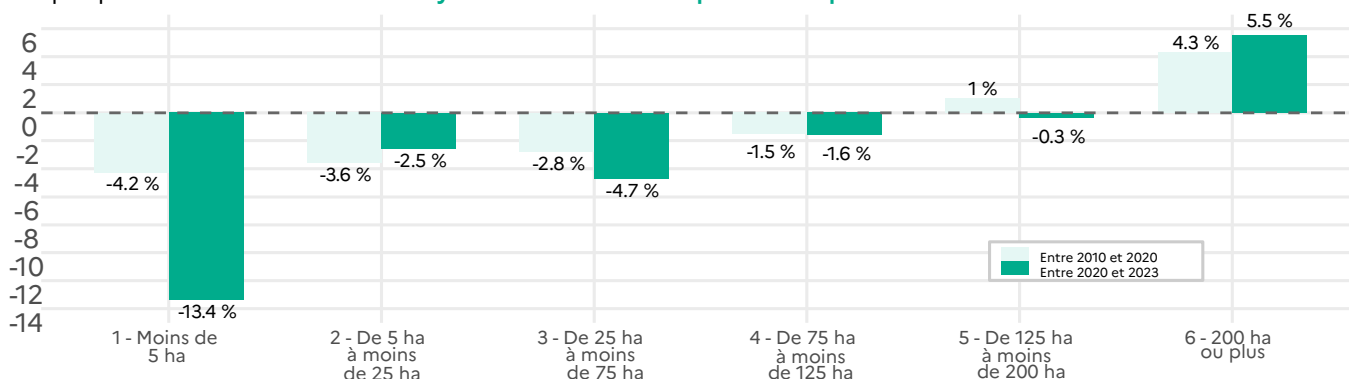
Une tendance continue à l'agrandissement

En 2023, une exploitation couvre en moyenne 85 hectares, contre 81 ha en 2020, soit une progression de +4,8 % entre 2020 et 2023. Cette même tendance est observable au niveau national.

Entre 2020 et 2023, l'évolution du nombre de fermes varie fortement selon leur taille (graphique 2). Les fermes de 200 ha ou plus augmentent fortement, les fermes de 125 à 200 ha sont quasiment stables (-0,3 %/an), tandis que les exploitations de moins de 125 ha

diminuent. Ce recul est net pour les fermes de moins de 5 ha (-13,4 %/an). Ainsi, les exploitations d'au moins 200 ha représentent une part croissante des surfaces agricoles régionales et contribuent largement à la hausse de la SAU moyenne.

Graphique 2 – Évolution annuelle moyenne du nombre d'exploitations par SAU



Source : Agreste – RA 2010 et 2020, ESEA 2023
Champ : Nouvelle-Aquitaine

ENCADRÉ 1 : « AGRICULTEUR ACTIF » AU SENS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET DÉMOGRAPHIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Depuis 2023, pour percevoir les aides de la Politique agricole commune (PAC), dont les aides directes, un exploitant agricole doit être un « agriculteur actif ». Cette condition vise à garantir que les bénéficiaires des aides aient une activité agricole minimale (au sens des seuils définis par la MSA) et à éviter le cumul des aides de la PAC et des droits à la retraite après 67 ans, afin de favoriser la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs.

Ce changement administratif a eu des répercussions sur le nombre d'exploitants et d'exploitations en Nouvelle-Aquitaine, où 85 % des exploitations bénéficiaient des aides de la PAC en 2020. Elle a notamment accéléré les cessations d'activité. Ainsi, la part des exploitants âgés de 67 ans ou plus, qui représentait 12 % des agriculteurs néo-aquitains en 2020, est passée à 9 % en 2023, alors qu'elle avait plutôt augmenté entre 2010 et 2020.

L'impact est particulièrement marqué sur les micro-exploitations : en 2020, près de la moitié de leurs exploitants (42 %) avaient au moins 64 ans, et donc au moins 67 ans en 2023 (contre seulement 9 % dans les autres catégories d'exploitations).

En conséquence, le nombre de micro-exploitations a chuté de 10,9 % par an entre 2020 et 2023, soit une

baisse de 29 % en trois ans, contre 5 % pour les autres exploitations. Les micro-exploitations avaient bien un rythme de baisse entre 2010 et 2020 un peu plus marqué (-3,8 % par an) que le reste des exploitations (-2,0 %), mais pas de cette ampleur. Par rapport à cette baisse tendancielle, on décompterait environ 3 445 cessations supplémentaires de micro-exploitations.

Au niveau national, les dernières projections plus complètes de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) aboutissaient à un ordre de grandeur proche : si les tendances en matière de création, de disparition et d'agrandissement des exploitations observées entre 2011 et 2021 s'étaient prolongées, le nombre d'exploitations en France métropolitaine aurait dû être de 360 100 en 2023, soit environ 10 000 de plus que le nombre d'exploitations agricoles déterminé avec l'ESEA 2023.

Pour assurer la cohérence des comparaisons, l'analyse des évolutions a été restreinte au champ des exploitations hors micro-exploitations. Ces dernières sont décrites par ailleurs dans l'encadré 2 et pourront donner lieu à des analyses spécifiques ultérieures.

Des exploitations agricoles de moins en moins familiales

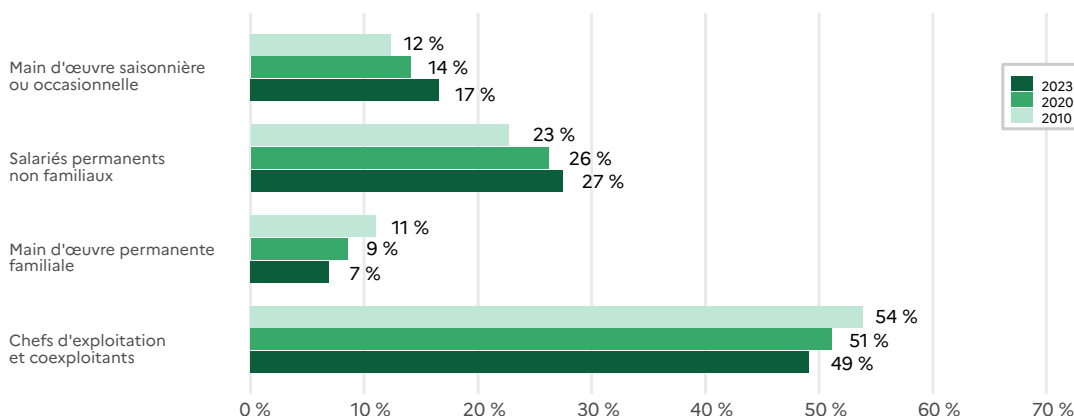
En 2023, si on exclut les micro-exploitations, on dénombre 98 000 personnes qui travaillent de façon permanente sur les exploitations agricoles de notre région, qu'il s'agisse d'exploitants, d'actifs familiaux ou salariés non familiaux. Depuis 2020, cet effectif diminue en moyenne de 1,9 % par an, une baisse proche de celle du nombre d'exploitations (-1,6 % par an) et

conforme aux tendances nationales. En 2023, le volume de travail réalisé par ces actifs agricoles permanents et par les travailleurs saisonniers représente 94 000 équivalents temps pleins (ETP), en recul de 2,3 % par an en moyenne depuis 2020.

Les exploitants et leur famille assurent toujours l'essentiel du travail, mais cette part s'érode au fil des années au profit de la main d'œuvre salariée (permanente ou occasionnelle). En 2023, ces derniers fournissent 44 % du volume de

travail, contre 40 % en 2020 et 35 % en 2010. Les mêmes tendances sont observées au niveau national. En complément, les exploitants peuvent externaliser certaines tâches en faisant appel à des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou d'autres prestataires. En 2023, ces travaux externalisés représentent 8 700 ETP en Nouvelle-Aquitaine, soit 8,5 % du travail agricole total, contre 6 400 ETP en 2020 (6,0 % du travail agricole total).

Graphique 3 - Répartition du volume de travail (en ETP) par type de main d'œuvre



Sources : Agreste - RA 2010 et 2020, ESEA 2023

Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors micro-exploitations

Tableau 1 - Chiffres clé sur les exploitations agricoles (hors micro) de Nouvelle-Aquitaine

	2020	2023	Evolution	Ecart
Exploitations (nombre)	45 480	43 331	- 4,7 %	
dont spécialisation végétale	50,7 %	51,6 %		0,9
dont spécialisation animale	36,1 %	34,9 %		-1,2
dont mixtes (polyculture, polyélevage)	13,2 %	13,5 %		ns
Part des exploitations sous statut individuel	46,8 %	45,3 %		-1,5
Part des exploitations en agriculture biologique ¹	12,9 %	14,3 %		ns
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ²	46,0 %	45,0 %		-1,0
Part des exploitations vendant en circuit court	25,1 %	26,4 %		ns
Chefs d'exploitation et coexploitants (nombre de personnes)	59 734	55 719	- 6,7 %	
dont ayant moins de 40 ans	20,9 %	23,4 %		ns
dont ayant 60 ans et plus	20,3 %	20,4 %		ns
dont femmes	24,4 %	24,8 %		ns
Age moyen des chefs d'exploitations et coexploitants	50	49	- 1,2 %	
Travail agricole ³	100 987	94 027	- 6,9 %	
SAU totale (milliers d'ha)	3 668	3 666	ns	
dont céréales, oléagineux, protéagineux	43,4 %	43,7 %		ns
dont prairies (artificielles, temporaires, permanentes)	40,9 %	40,8 %		ns
dont cultures permanentes	7,6 %	7,7 %		ns
SAU moyenne (ha) ⁴	81	85	4,8 %	
Cheptel (millier d'UGB *)	2 942	2 819	- 4,2 %	
Cheptel moyen (UGB par exploitation ayant des animaux)	119	125	4,9 %	

(1) Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel), (2) Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG, (3) Hors prestations de service (ETA, Cuma...), (4) Y compris exploitations sans SAU, (5) Non compris exploitations sans animaux

ns : non significatif, * Voir définitions

Sources : Agreste, Recensements 2020 et ESEA 2023

Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors micro-exploitations

La SAU se maintient, mais le cheptel s'érode

La SAU totale de la région se maintient à 3,66 millions d'hectare malgré la baisse du nombre d'exploitations (-4,7%). En revanche, la diminution du nombre d'exploitations orientées vers l'élevage se traduit par une baisse du cheptel (tableau 1).

Mesuré en UGB (unités de gros bétail) — un indicateur qui permet de comparer différentes espèces animales selon leurs besoins alimentaires — le cheptel régional recule de 4,2 % entre 2020 et 2023, toutes espèces confondues. Dans le même temps, le nombre moyen d'UGB par exploitation détenant des animaux augmente de 4,9 %. Toutefois, cette hausse ne compense pas la perte globale d'UGB liée à la disparition d'exploitations d'élevage.

Par ailleurs, les effectifs exprimés en nombre de têtes, c'est-à-dire le nombre d'animaux sans pondération, confirment cette tendance à la baisse. Selon la SAA, le

cheptel de Nouvelle-Aquitaine (toutes espèces confondues) passe de 7 331 212 têtes fin 2020 à 6 871 056 en 2023. En 2010, il atteignait 8 277 881 têtes, soit une diminution d'environ 17 % sur la période 2010-2023.

Un recul prononcé des spécialisations d'élevage, en particulier en bovin mixte

Comme au niveau national, le recul du nombre de fermes entre 2020 et 2023 est plus marqué pour les exploitations spécialisées en élevage. La part de ces dernières passe ainsi à 34,9 % en 2023, contre 38-39 % en 2010. La baisse est particulièrement forte dans les élevages bovins mixtes, qui enregistrent la diminution la plus importante de l'ensemble des orientations technico-économiques. Pour les productions végétales, les exploitations de grandes cultures poursuivent également leur recul, avec - 8 % depuis 2020.

ENCADRÉ 2 : PRÈS D'UN QUART DES EXPLOITATIONS SONT DES MICRO-EXPLOITATIONS

En 2023, la Nouvelle-Aquitaine recense 13 220 micro-exploitations, ce qui représente 23 % du total des exploitations agricoles de la région (contre 29 % en 2020).

Avec une superficie moyenne de 14 hectares (contre 11 ha en 2020), ces micro-exploitations occupent près de 5 % de la surface agricole totale. Dans le secteur de l'élevage, toutes espèces confondues, le cheptel moyen par exploitation s'élève à 10 unités de gros bétail (UGB) en 2023. Quasi-absentes dans l'élevage bovin laitier, les micro-exploitations sont en revanche bien représentées dans les grandes cultures (36 %), la viticulture (21 %) et l'élevage d'ovins, de caprins et d'équins (12 %). En grandes cultures, elles sont ainsi deux fois plus souvent présentes (36 %) que dans les autres exploitations (18 %).

Tous types de cultures et d'élevages confondus, les micro-exploitations représentent 7 % des équivalents temps plein (ETP). Elles emploient en moyenne 0,6 ETP, soit environ quatre fois moins que les autres exploitations. Ce temps partiel repose principalement sur les dirigeants, souvent pluriactifs et plus âgés que la moyenne des exploitants (57 ans contre 49 ans). Par ailleurs, les femmes sont plus nombreuses à la tête de ces micro-exploitations : 42 % d'entre elles sont dirigées par des femmes, contre 25 % pour les autres exploitations.

EN SAVOIR PLUS

- Agreste (2025), Enquête sur la structure des exploitations 2023, **Primeur n°2 Juin 2025**
- Agreste (2025), Enquête sur la structure des exploitations 2023, **Chiffres & données Juin n°2025-11**
- Recensement Agricole 2020 : 64 000 exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine, **Agreste études n°28 décembre 2021**
- Recensement Agricole 2020 : Age des exploitants et devenir des exploitations : Une majorité de responsables de plus de 55 ans à la tête des exploitations de la région, **Agreste études n°35 juillet 2022**
- Recensement Agricole 2020 : Main-d'œuvre et externalisation des travaux : La main-d'œuvre agricole non familiale progresse, **Agreste études n°36 juillet 2022**

SOURCE ET DÉFINITIONS

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) permet de suivre l'évolution structurelle des exploitations entre deux recensements agricoles (RA). Celle de 2023, la première depuis le RA 2020, a porté sur un échantillon de 56 900 exploitations agricoles en France métropolitaine dont 8054 en Nouvelle-Aquitaine. S'appuyant sur les règlements européens 2018/1091 et 2022/2286, elle a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne. À la différence des recensements agricoles qui sont exhaustifs, la précision des estimations de l'enquête ESEA se dégrade très vite lorsqu'on s'intéresse à des périmètres de plus en plus restreints.

Une exploitation agricole est une unité économique dotée d'une gestion courante indépendante et d'une activité de production agricole. Elle doit en plus atteindre une dimension minimale : soit 1 hectare de superficie agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...).

La production brute standard (PBS) d'une exploitation représente la valeur de sa production potentielle exprimée en euros. Elle est calculée en multipliant les surfaces agricoles et les cheptels présents sur l'exploitation par des coefficients représentant la valeur de la production potentielle par hectare de culture ou par tête d'animal, hors aides. La PBS d'une exploitation permet de classer les exploitations selon leur taille économique : micro/petite/ moyenne/grande. Les micro-exploitations sont les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, les petites exploitations celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, les exploitations moyennes celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et les grandes exploitations celles avec une PBS de 250 000 euros ou plus.

La PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients de PBS utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2018-2022 (dits coefficients « 2020 »). Afin d'étudier l'évolution structurelle des exploitations depuis les deux derniers recensements agricoles (RA) indépendamment de la revalorisation des prix et des rendements, les coefficients « 2020 » ont aussi été appliqués aux résultats des RA 2010 et 2020 (en lieu et place des coefficients utilisés lors de la diffusion des résultats de ces deux recensements). Comme les seuils de taille économique ne sont pas revalorisés au fil du temps alors que la PBS s'accroît avec l'évolution des prix, l'application des coefficients « 2020 » aux données des derniers RA conduit à dénombrer plus de moyennes et grandes exploitations. Au niveau national, la part de ces dernières en 2020 était ainsi de 43 % avec les coefficients « 2017 » (période 2015-2019) et de 46 % avec les nouveaux coefficients « 2020 ». À coefficients constants « 2020 », au niveau national, la part des moyennes et grandes exploitations passe de 46 % à 49 % entre 2020 et 2023. L'application des coefficients « 2020 » a par contre peu d'impact sur la détermination des spécialisations des exploitations. Dans tous les cas, la valorisation des données de production du RA 2010 et du RA 2020 avec les coefficients « 2020 » introduit un contexte de prix et de rendements qui n'existait pas alors.

Un équivalent temps plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 607 heures travaillées sur l'année).

Le terme exploitant agricole désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient fondé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication comprend tous les aliments (herbe, fourrages et concentrés). À des fins complémentaires, certaines données mentionnées dans l'analyse relèvent de l'exercice de la **Statistique Agricole annuelle (SAA)**.

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES
Tel : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Virginie ALAVOINE
Directeur de publication : Pierre ETCHESSAHAR
Rédacteur en chef : Guillaume CHANET
Rédacteurs : Mélodie TRIOREAU, Pierre ETCHESSAHAR
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution – ISSN : 2644-9668 – © Agreste 2026